

Ni domestique, ni chassable

Qui est le pigeon des villes ?

La forme sauvage du pigeon biset a disparu de Bourgogne il y a plusieurs années. L'espèce, relâchée dans la nature, a donné une forme urbaine.

QUESTIONS DE NATURE



Entretien avec Cécile Déroit*
www.bourgogne-nature.fr

Focus sur le pigeon des villes.

■ **Quelle sont son origine et son statut actuel ?** Il existe trois espèces de pigeon en Bourgogne : le pigeon ramier, le pigeon colombin et le pigeon biset. À l'origine le pigeon biset nichait sur les falaises. La forme sauvage a disparu de Bourgogne il y a plusieurs dizaines d'années. Cette espèce, beaucoup domestiquée, a été relâchée dans la nature et a alors donné une forme urbaine se reproduisant en grande majorité sur les édifices humains. Ces populations férales sont caractérisées par un plumage aux couleurs variées et parfois très éloignées du pigeon biset sauvage. Cet oiseau n'a pas réellement de statut juridique, il n'est

ni domestique ni chassable. Il est toutefois interdit de le nourrir ou de favoriser sa reproduction. Seul un maire peut prendre un arrêté pour des raisons de salubrité publique afin de limiter les populations.

■ **Pourquoi pose-t-il problème ?** Opportunistes, les pigeons ne peinent pas à trouver de quoi se nourrir en ville. Les nourrissages volontaires peuvent occasionner des regroupements importants engendrant des nuisances et des maladies. Les fientes de ces oiseaux, riches en phosphate et en résidus azotés, sont à l'origine de dégradations parfois importantes sur les bâtiments : jusqu'à 12 kg de fientes sont produites par an et par pigeon ! Les pigeons peuvent, par ailleurs, entrer en compétition avec d'autres espèces sauvages en utilisant leurs sites de nidification. Les actions d'engrillagement de clochers d'église

visant à empêcher les pigeons de s'y installer pour la reproduction ont également de condamner les accès pour les chouettes et les chauves-souris qui s'y reproduisaient jusqu'alors. Pire encore, elles peuvent se retrouver piégées dans les bâtiments si les travaux ont lieu à la mauvaise période.

Le faucon pèlerin peut aider à la régulation du pigeon en ville

■ **Quelles sont les solutions ?** Tout d'abord, l'interdiction de nourrir les pigeons est le moyen le plus efficace pour contrôler leur nombre et leur état de santé. Pour empêcher les oiseaux de se poser, les fils

en inox tendus devant les bâtiments peuvent s'avérer efficaces et restent discrets. Les piques peuvent également être utilisées, attention toutefois à utiliser les piques verticales à pointes émoussées pour ne pas blesser les oiseaux. La présence dans une ville du faucon pèlerin, prédateur naturel du pigeon, peut aider à la régulation d'une population. Il est donc intéressant de favoriser l'installation de ce rapace en lui proposant un nichoir sur les hauts monuments. Plusieurs villes ont également fait l'expérience de la construction d'un pigeonnier dans l'objectif de déplacer une colonie posant problème sur un monument. ■

(*) Ornithologue à la Société d'histoire naturelle d'Autun.

➔ **Contributions.** Rubrique coordonnée par Daniel Sirugue, Rédacteur en chef de Bourgogne-Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan. Illustration : Gilles Macagno.

■ NATUREXPRESS

Le mot de l'expert

Cécile Déroit. Comment limiter la présence des pigeons sur un bâtiment tout en conservant l'accès pour d'autres espèces ?

Pour les clochers d'église, des systèmes permettent de garder les accès aux chauves-souris seulement. Un nichoir peut également être installé pour la Chouette effraie aux entrées des clochers et des combles. À l'inverse des chauves-souris et des chouettes, les pigeons n'apprécient pas les lieux trop sombres, il suffit donc parfois de quelques aménagements pour dissuader les pigeons de s'installer dans un bâtiment. ■



SPÉCIALISTE. Cécile Déroit.

Pour en savoir plus...

Détails. Une fiche technique interactive est dédiée au pigeon biset urbain. Elle est accessible sur le site www.bourgogne-nature.fr dans la rubrique SOS Nature - SOS Oiseaux. Vous y trouverez des conseils plus détaillés ainsi que des liens vers d'autres références traitant de cette problématique.

L'actualité de BN

À bicyclette dans la Réserve naturelle régionale de la Loire bourguignonne, à Devay (Nièvre). Samedi 24 septembre, de 14 h 30 à 17 h. La bicyclette est un vecteur de découverte idéal pour les espaces naturels. La jeune Réserve Naturelle Régionale de la Loire Bourguignonne est pourvue d'accès cyclables. De quoi découvrir



VÉLO. Parfait pour aller à la rencontre des espaces naturels.

les paysages, la faune et la flore ligérienne. L'heure de rendez-vous précisée lors de l'inscription. 03.80.79.25.99 ou à contact@cen-bourgogne.fr ■

AU SOMMAIRE DE LA SEMAINE PROCHAINE



Questions de Nature

Au temps du paradis terrestre. La véritable vie sur Terre a commencé dans les eaux et, à certains égards, ce fut longtemps une sorte de paradis, sinon Le Paradis. Il y a trois milliards d'années, les premières plantes inauguraient au sein des eaux marines le vrai démarrage de la vie... ■

PAS SI BÊTE ■ Rendez-vous avec nos amies les bêtes

Avec cette rubrique, retrouvez conseils et bonnes attitudes à adopter avec nos chats et chiens. Et puis aussi, les adoptions en lien avec les refuges de la Nièvre et de la SPA. ■



LE MERLE. Nouveau terrain de jeu halieutique pour la joie de nombreux pêcheurs

Pêche

Étang du Merle. La Fédération de Pêche gère désormais l'étang du Merle, entre Saint-Saulge et Crux-la-Ville. Rendant ce plan d'eau d'une quinzaine d'hectares, accessible aux titulaires d'une carte de pêche fédérale, en réglementation départementale. ■